

SEANCE PUBLIQUE EXTRA-ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2009

Le quatre novembre deux mille neuf, à dix-huit heures le Conseil Municipal de la Commune de CHAON, s'est réuni en sa Mairie sous la présidence de Monsieur Yves ROUSSELET, Maire.

Présents : Yves ROUSSELET, Bernard VANNIER, Patrick MORIN, Hubert BRULAIRE, Michel VANNIER, Jean-Pascal LUCAS, Michel PIVOIS, Annick BOUCHENY

Absent : Corinne LAVIELLE (Excusée, Pouvoir confié à Michel PIVOIS) Thierry PFOHL (Excusé, Pouvoir confié à Hubert BRULAIRE) Bruno CLEMENCET.

Madame Annick BOUCHENY est nommée secrétaire

Convocation : le 1^{er} novembre 2009

ORDRE DU JOUR :

1. Achat d'un véhicule automobile de remplacement
2. Budget principal : décision modificative n° 1 (virement de crédit)
3. Communauté de communes – Facturation des services
4. Engagements des dépenses d'investissement pour le budget principal et le budget assainissement

Le Maire propose l'extension de l'ordre du jour à :

Itinéraires de Grande Randonnée de Sologne

Informations utiles

Cérémonie du 11 Novembre 2009

Réforme des Collectivités Territoriales

Le Maire ouvre la séance à 18 heures précises

Le procès verbaux des séances publiques ordinaires du 29 juillet 2009 et 21 octobre 2009 ont été soumis à l'approbation du Conseil Municipal. L'ont adopté et signé les membres présents.

1. Achat d'un véhicule de remplacement

Le Maire rappelle au Conseil Municipal les circonstances de l'accident survenu le jeudi 29 octobre dernier. Le véhicule communal a été malheureusement très endommagé (choc à l'avant) et n'est pas réparable.

A cette occasion, il précise que le véhicule était assuré aux tiers collisions (formule éco) et que, par conséquent, il sera remboursé à la valeur de l'épave, c'est-à-dire pratiquement rien.

Aussi, il demande à l'assemblée de l'autoriser à acheter un véhicule d'occasion.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

2. Budget principal – décision modificative n° 1

Afin de financer l'achat d'un véhicule de remplacement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VOTE les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL - SECTION D'INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminutions de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
Article 202 Frais d'études	- 6 500.00			
TOTAL 20	- 6 500.00			
Article 2182 Matériel de transport		+ 6 500.00		
TOTAL 21		+ 6 500.00		

- DONNE tous pouvoirs au Maire à cet effet.

2. Communauté de Communes – Facturation des services

Dans le cadre du transfert de compétences (piscines, école de musique, zone d'activité,...), les agents territoriaux des Communes membres sont amenés à effectuer, à la demande de la Communauté de Communes Cœur de Sologne, différentes tâches notamment d'entretien ménager ou des espaces verts.

La Commission d'évaluation des charges a adopté le 05 octobre dernier, pour toutes les collectivités, le tarif d'intervention suivant :

- Pour les travaux d'entretien ménager : 15.00 € / heure
- Pour les interventions techniques (y compris l'utilisation de matériel) : 20.00 € / heure.

Les Interventions se feront sur production d'une demande écrite du Président de la Communauté de Commune Cœur de Sologne ou de son représentant.

Le règlement des interventions se fera trimestriellement au vu de l'établissement d'un titre de recette.

Les arriérés dus aux collectivités seront réglés sur la base des tarifs ci-dessus

Ampliation sera transmise à la communauté de Communes Cœur de Sologne.

4. Engagement des dépenses d'investissement pour le budget « principal » et le budget « Assainissement »

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année écoulée.

Cette disposition doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement 2010 dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année 2009 tant en ce qui concerne le budget principal que le budget de l'assainissement de la commune.

5 Itinéraires de Grande Randonnée de Sologne

Après étude cartographique (carte annexée) le conseil Municipal, conscient de l'intérêt touristique de ce dossier, décide :

- D'accepter le tracé proposé
- De maintenir l'inscription du tracé au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- D'assurer par tout moyen l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- D'autoriser la réalisation du balisage par les baliseurs du Comité Départemental, selon les normes nationales en vigueur proposées par la FFRandonnée.

Ampliation sera transmise à la FFRandonnée – Comité Départemental Loir et Cher.

Informations utiles

- Invitation à la Cérémonie Officielle du 11 novembre.
- Réforme des Collectivités Territoriales : – transmission par mail du courrier du Ministère de l'Intérieur adressé à l'ensemble des membres du Conseil.
- Eglise : restauration des Vitraux et de la Rosace, le Maire fait part à l'assemblée que les travaux commenceront sous quinzaine. Il rappelle également que le Conseil Général a accordé une dérogation pour commencer lesdits travaux.
- Ecole : visite du maître d'œuvre, les litiges sont pratiquement résolus. Pour ce qui est des gravillons (trop gros, jets de cailloux par les enfants) une solution doit être apportée. EDF : le devis doit être revu à la baisse (tableau électrique déjà installé avec câbles). Le tarif bleu sera appliqué – mise en place d'une pendule afin de délester l'énergie suivant le bâtiment (classe, préfabriqué), les heures de la journée, les vacances et la mise hors gel etc....
- SMICTOM : toujours pas de réponse sur la réflexion quant à la mise en place d'un passage tous les 15 jours (sacs jaune) et le ramassage des montres sur appel téléphonique (Michel PIVOIS) *cf Conseil Municipal du 29 juillet 2009*.
- Entrée du village (route de Souvigny) prévoir un aménagement sécuritaire (Patrick MORIN fait référence à la Commune de Pierrefitte sur Sauldre pour son aménagement aux endroits, rétrécissement de la chaussée, bacs de fleurs).
- Etang communal : parking limitant le nombre de voitures particulières évitant ainsi l'accès intempestif aux caravanes (gens du voyage), qui disposent maintenant d'aires aménagées spécialement par la Communauté de Communes Cœur de Sologne.
- Pêche étang communal : Hubert BRULAIRE demande un bilan de l'année 2009 (dépenses /recettes)
- Maison du Braconnage : bilan demandé, (nombre d'entrées) Bernard VANNIER demande un comparatif sur plusieurs années.

Le Maire lève la séance à 18 heures 40.